

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02501
Numéro SIREN : 878 872 571
Nom ou dénomination : 5 BRANCHES

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 14967

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MAI 2022
Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 21.487,82 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 21.487,82 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Réserve légale », la somme de : 500,00 euros
- Au compte « Autres réserves », la somme de : 6.425,59 euros
- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : 14.562,23 euros

TOTAL : 21.487,82 euros

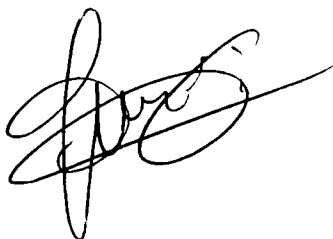
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat approuvée ci-dessus, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extraits
certifiés conformes
Le Président**



5 BRANCHES

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 8 La Cordière
35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE
878 872 571 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MAI 2022 <i>Extrait du texte des résolutions</i>
--

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 21.487,82 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable :	21.487,82 euros
----------------------------	-----------------

AFFECTATION :

- Au compte « Réserve légale », la somme de :	500,00 euros
- Au compte « Autres réserves », la somme de :	6.425,59 euros
- Au compte « Report à Nouveau », la somme de :	14.562,23 euros

<u>TOTAL :</u>	21.487,82 euros
-----------------------	-----------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat approuvée ci-dessus, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

